

Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs du CDG66

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le 9 avril deux mille vingt-quatre à 10 heures au CDG66, 35 bd de St Assisclé-Centre Del Mon salle de conférence 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 27 mars 2024 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 13

-Nombre de membres votants : 19

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. GOT Alain, M. NIFOSI Christian, M. OLIVE Robert, M. PIQUET Philippe, M. PLA Raymond, M. PORTEIX Yves, Mme GARCI-VIDAL Madeleine, M. TAHOCS Antoine.

Collège des établissements affiliés

Suppléants : M. PUGINNIER Jean (suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques).

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Mme ROLLAND Martine (SDIS66), M. RALLO François (PMM).

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. GARSOU Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. VILA Jean, M. REMEDI Bernard, M. PAILLES Roger.

Collège des établissements affiliés

M. LOPEZ Jean-Jacques, M. ROQUE Jean, M. PUIG Louis,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Mme BACH Marie (Perpignan), M. LACAPERRE Rémi (CD), Mme SADOURNY Marie-Pierre (CD), M. DUSSAUBAT François (Perpignan)

Représentés ayant donné pouvoir

Mme BACH Marie à M. PIQUET Philippe

M. SOLE Jean-Michel à M. PORTEIX Yves

M. REMEDI Bernard à M. CALVET Guy

M. VILA Jean à M. GOT Alain

M. PAILLES Roger à M. PLA Raymond

M. PUIG Louis à M. NIFOSI Christian

Personnalités invitées

M. Nasser AFIF, Directeur du pôle Administration générale, expertise juridique, accompagnement statutaire.

M. Philippe PUJOL, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale, absent excusé.

M. Didier MONZIOLS, Conseiller aux décideurs locaux.

DELIBERATION N°269_DE 09042024

Conseil d'Administration du 09 avril 2024

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L452-44,

Vu les articles L313-1, L332-8, L332-14, du même code,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget principal de l'établissement,

Vu la délibération n°243_DE27062023 du 27 juin 2023 portant mise à jour du tableau des effectifs,

Vu la délibération n°253-DE24102023 portant mise à jour des dispositions relatives à la mise en œuvre du RIFSEEP,

Vu la délibération n°47-2017_DE_20102017 portant application du RIFSEEP au CDG 66

Vu l'avis du Comité social territorial du 12 mars 2024,

Vu le rapport présenté au Conseil d'administration,

Considérant que les emplois de chaque collectivité et établissements publics mentionnés à l'article L4 du CGFP sont créés par l'organe délibérant,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration du CDG de délibérer pour acter des créations et des suppressions de postes,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs du Centre de Gestion à la suite des différentes mobilités internes,

Considérant que pour mener à bien les missions prévues à l'article L452-44 du CGFP, et au vu de la nature non permanente des besoins qui y sont listés, il est nécessaire de prévoir la création d'emplois non permanents en complément du tableau des effectifs permanents du CDG,

Considérant que le CDG a souhaité mener une expérimentation consistant à recruter un secrétaire de mairie itinérant pour le mettre à disposition des communes afin de leur permettre de faire face à la vacance du poste de secrétaire de mairie,

Considérant que cette expérience a démontré la nécessité de pérenniser ce service à destination des communes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

Article 1 :

- **Modifier** le tableau des effectifs permanents comme suit :

Filière administrative

- Suppression d'un poste de directeur territorial.
- Suppression de deux postes de rédacteurs principaux de 1^{ère} classe.
- Suppression de 12 postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe.
- Suppression de deux postes d'adjoints administratifs principal de 1^{ère} classe.
- Suppression de 19 postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe.
- Suppression de 21 postes d'adjoints administratifs.

Assés de réception en préfecture
066-286600267-20240415-DE-269-09042024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Filière Technique

- Suppression d'un poste d'ingénieur en chef.
- Suppression d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe.
- Suppression de deux postes de techniciens.
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise.
- Suppression de 12 postes d'adjoints techniques.
- Suppression de 10 postes d'ATSEM 1^{ère} classe.

Article 2 :

- **Créer** un tableau des effectifs non permanents comme suit :

Filière administrative

- Création de 5 postes d'attachés principaux.
- Création de 5 postes d'attachés.
- Création de 5 postes de rédacteurs principaux de 1^{ère} classe.
- Création de 5 postes de rédacteurs principaux de 2^{ème} classe.
- Création de 5 postes de rédacteurs.
- Création de 10 postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe.
- Création de 10 postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe.
- Création de 60 postes d'adjoints administratifs.

Filière technique

- Création de 2 postes de techniciens principaux de 1^{ère} classe.
- Création de 2 postes de techniciens principaux de 2^{ème} classe.
- Création de 2 postes de techniciens.
- Création de 5 postes d'agents de maîtrise.
- Création de 5 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe.
- Création de 20 postes d'adjoints techniques.

Filière sociale

- Création de 10 postes d'ATSEM

Contrats de droit privé

- Création de 2 postes de contrats aidés.

L'ensemble des postes non permanents ci-dessus mentionnés sont créés à temps complet. La rémunération des agents contractuels est fixée par le Président, en prenant en compte, notamment, les fonctions pour lesquelles les agents sont recrutés ou mis à disposition, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Article 3 :

Créer le poste de secrétaire de mairie itinérant dans les conditions suivantes :

Emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des effectifs sera ainsi modifié à compter du 9 avril 2024 pour prendre en compte cette création.

Le poste relèvera de la catégorie B, et appartiendra à la filière administrative, au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. L'agent pourra être recruté sur les grades de rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe.

L'agent aura pour missions de mettre en œuvre, sous la direction du Maire, du Président ou des adjoints délégués, les politiques déclinées par l'équipe municipale ou celle de l'établissement public. Pour cela il pourra avoir la

Accusé de réception en préfecture
Président ou des adjoints délégués,
Date de télétransmission : 15/04/2024
N° de télécopie : 0000000000

charge de coordonner, organiser et gérer les moyens humains, matériels et financiers de la commune, de Gérer le secrétariat général, et plus généralement d'assurer l'information auprès des administrés de la commune ou établissement auprès duquel il sera missionné.

Le poste sera rattaché au pôle concours, emplois, perspectives sociales et numériques.

Article 4 :

Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, le poste créé par l'article 3 pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L332-8, L332-10 ou à l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Le cas échéant, la rémunération de l'agent contractuel sera rattachée à la grille indiciaire d'un grade du cadre d'emplois concerné en prenant en compte son expérience professionnelle, conformément aux dispositions applicables au statut particulier et son niveau de diplôme.

Article 5 :

Conformément aux dispositions relatives au régime indemnitaire, l'agent pourra percevoir un régime indemnitaire en fonction des dispositions prévues dans la délibération ci-dessus mentionnée.

Article 6 :

Le tableau des effectifs est mis à jour au vu des dispositions des articles 1, 2 et 3.

Article 7 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PERPIGNAN, le 09 avril 2024



Le Président du CDG66,

Robert GARRABE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Affiché le :

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20240415-DE-269-09042024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

TABLEAU NON NOMINATIF

ACTUALISATION au 01/02/24 DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DU CDG66 - CST 12/03/2024 - CA 09/04/2024

FILIERES ADMINISTRATIVES						
CATEGORIE	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL		
	Directeur général des services - strate demo 80 000 à 150 000 habitants	1	1	TC		
	Directeur général adjoint des services strate demo 80 000 h à 150 000 habitants	1	0	TC		
CATEGORIE	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL		
A	Administrateur	1	0	TC		
	Attaché hors classe	1	1	TC		
	Attaché principal	4	3	TC		
	Attaché territorial	3	3	TC		
CATEGORIE	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL		
B	Rédacteur principal 1ère classe	2	2	TC		
	Rédacteur principal 2ème classe	2	2	TC		
	Rédacteur territorial	6	6	TC		
CATEGORIE	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL		
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	6	6	TC		
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	7	7	TC		
	Adjoint administratif territorial	3	3	TC		

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20240415-DE-269-09042024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

ACTUALISATION au 01/02/2024 DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DU CDG66 - CST 12/03/24 - CA 09/04/2024

FILIERES TECHNIQUES					
CATEGORIE	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	
B	Technicien principal 1ère classe	0	0		TC
	Technicien principal 2ème classe	0	0		TC
	Technicien	0	0		TC
C	Agent de maîtrise principal	1	1		TC
	Agent de maîtrise	0	0		TC
	Adjoint technique principal 2ème classe	0	0		TC
	Adjoint technique	2	2		TC

ACTUALISATION au 01/02/2024 TABLEAU DES EFFECTIFS NON PERMANENT DU CDG66 - CST 12/03/24 - CA 09/04/24

FILIERES ADMINISTRATIVES					
CATEGORIE	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	
A	Attaché principal	5	0	TC	
	Attaché territorial	5	0	TC	
B	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	
	Rédacteur principal 1ère classe	5	2	TC	
	Rédacteur principal 2ème classe	5	1	TC	
	Rédacteur territorial	5	1	TC	
C	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	10	1	TC	
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	10	3	TC	
	Adjoint administratif territorial	60	35	TC	

Le nombre de postes pourvus notés sont ceux en date du 01/02/2024 -Le poste de MAD itinérant est comptabilisé dans les non permanents cat B

ACTUALISATION au 01/02/2024 TABLEAU DES EFFECTIFS NON PERMANENT DU CDG66 - CST 12/03/24 - CA 09/04/24

FILIERES TECHNIQUES					
CATEGORIE	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	
B	Technicien principal 1ère classe	2	0	TC	
	Technicien principal 2ème classe	2	0	TC	
	Technicien	2	0	TC	
C	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	
	Agent de maîtrise principal	0	0	TC	
	Agent de maîtrise	5	0	TC	
	Adjoint technique principal 2ème classe	5	0	TC	
	Adjoint technique	20	11	TC	

FILIERE SOCIALE				
CATEGORIE	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
C	ATSEM	10	3	TC

CONTRATS

	Contrat aidés	2	0	TC
--	---------------	---	---	----

nombre de postes pourvus notés sont ceux en date du 01/02/2024